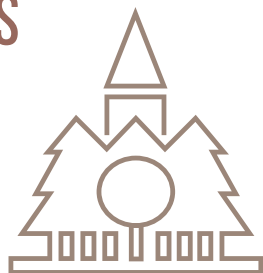


100 CONSTRUCTIONS PUBLIQUES EN BOIS LOCAL

Projet résineux



Communes forestières



© Pierre Cook



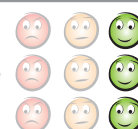
LOCALISATION

Ville Barrême
Nbre d'hab. 472
Département 04 – Alpes-de-Haute-Provence
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Territoire Pays A3V (Asses Verdon Vaire Var)

Ingénierie spécifique « bois local »

Optimisation de la matière première

Garantie circuit court



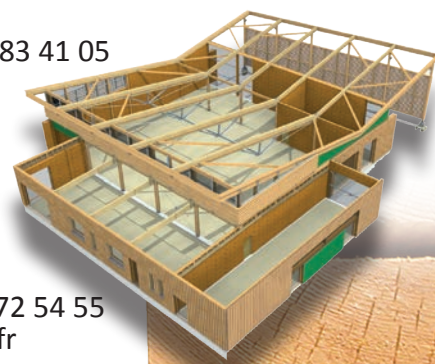
DONNÉES GÉNÉRALES

Typologie Atelier bois communal
Valeur énergétique 49 kWh/m²/an
Année de construction 2012-2013
Mise en service déc-2012
SHON 814 m²
Coût de la construction 1 117 k€ HT
Coût total du lot bois 43 591 € HT (soit 4% du coût global)
Volume de sciages 132 m³
Essence(s) utilisée(s) Pins, Mélèze, Epicéa



RÉALISATION

Maître d'ouvrage Commune de Barrême
Architecte Agence Frédéric Nicolas 171 avenue Eugène Baudoin
 84400 APT / Tél. : 04 90 74 16 09
 Mail : contact@frnicolas.com
Bureau d'études bois Gaujard Technologie 10 avenue de la Croix Rouge
 84000 AVIGNON / Tél. 04 90 86 95 00
 Mail : contact@bet-gaujard.com
Scieur Scierie Guirand quartier Pradas
 04370 VILLARS-COLMARS / Tél. : 04 92 83 41 05
 Mail : guirand@orange.fr
Constructeur bois Entreprise Garcin 8 allée des Genêts
 04200 SISTERON / Tél. : 04 92 61 21 21
 Mail : sarl.garcin@polebois04.com
Lamelliste Colladello allée du Vivarais
 25057 BOURG-DE-PEAGE / Tél. : 04 75 72 54 55
 Mail : colladello.structures@wanadoo.fr
Appui à la certification Association Bois des Alpes 256 rue de la République
 73000 CHAMBERY Tél. : 04 79 96 14 67
 Mail : info@boisdesalpes.net



Structure bois

La commune de Barrême s'est engagée dans la construction d'un atelier bois communal pour accueillir les nouveaux ateliers de l'agence travaux de l'ONF, née de la fusion des 2 ateliers existants sur la région. La construction de ce bâtiment est un choix en faveur des emplois ruraux, une opportunité de développement économique et un moyen de dynamiser la filière bois locale. Appuyé par le Réseau Alpin de la forêt de montagne, animé par les Communes forestières, le choix du bois comme matériau de construction s'est rapidement imposé.

Le bâtiment se compose d'une structure bois (posée sur un radier béton) réalisée avec des assemblages de caissons préfabriqués (trame de 2m50) permettant d'utiliser des bois de faibles dimensions comme le pin. La structure primaire en portique bois (poteaux ronds bois massifs et arbalétriers sous tendus en lamellé-collé) autorise une portée de 16m, libérant de l'espace pour l'atelier. Pour le bardage et les pare-soleil, le mélèze brut de sciage, naturellement durable, a été retenu. Sur le plan thermique la conception bioclimatique avec de larges ouvertures au sud occultées par des dispositifs de brise-soleils pour gérer les apports solaires, permet d'atteindre le label BBC. Afin d'utiliser un maximum de matériaux biosourcés, la paille a été utilisée comme isolant.

Certification Bois des Alpes

« Le réseau de bâtiments-pilotes en bois des Alpes réunit l'ensemble des premiers bâtiments réalisés avec du bois certifié Bois des Alpes afin de capitaliser leurs expériences et les valoriser. Le but est d'apporter une boîte à outils, à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, pour la construction en bois des Alpes avec un enjeu fort de dynamisation de la place du bois alpin dans les constructions.

La certification Bois des Alpes est une certification de produit et de service qui garantit

- l'origine du bois assurée à 100% par un système de traçabilité ;
- une gestion durable de la forêt de provenance des produits (gestion de type PEFC ou équivalent) ;
- l'amélioration de l'empreinte carbone ;
- la caractérisation du bois et conformité aux normes en vigueur notamment en terme de séchage répondant au DTU, de marquage CE, de caractérisation structurelle ;
- Produits commercialisés / élaborés par un regroupement d'acteurs fonctionnant « en grappe ».

www.boisdesalpes.net

Pour s'assurer de la provenance du bois, la commune de Barrême a souhaité intégrer la démarche Bois des Alpes.

La commune s'est chargée de l'achat des 302 m³ grumes de pins et mélèze nécessaires au projet via un cahier des charges d'achat de bois brut bord de route. Le lot bois du marché de travaux a été rédigé en ce sens, et le lot sciage a été intégré au lot charpente du marché de travaux, exigeant la réponse d'un charpentier en cotraitance avec un scieur certifié Bois des Alpes ou équivalent. L'offre du charpentier Garcin et de la scierie Guirand a été retenue. Ils ont procédé au sciage, au transport et à la pose des bois.

108 m³ de sciages ont été utilisés comme bois d'œuvre dans la construction du bâtiment (79 m³ de pins et 29 m³ de mélèze). Une partie du bois restant sera valorisé pour d'autres utilisations. L'épicéa (25 m³) utilisé en lamellé-collé a été réalisé par l'entreprise Colladello.



Ce projet est issu de la réflexion menée au sein de la Charte forestière de territoire du Pays A3V 2010-2015 dont l'un des axes est le développement et la diversification de la filière bois. Afin de soutenir le développement de la filière locale, les collectivités se sont engagées à étudier dans les années à venir la réalisation de plusieurs bâtiments publics exemplaires utilisant du bois local. C'est notamment le cas du projet d'atelier bois de Barrême.

Région



Rhône-Alpes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Mairie de Barrême, Rue principale
04330 Barrême
Tél. : 04 92 34 20 06
mairie.barreme@orange.fr

Fédération Nationale des communes forestières
T +33 (0)1 45 67 47 98
13, rue du Général Bertrand 75007 PARIS - France
Email : federation@communesforestieres.org

www.fncofor.fr

Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur T +33 (0)4 42 65 43 93
Email : paca@communesforestieres.org

Communes forestières des Alpes de Haute Provence T +33 (0)4 92 35 23 08
Email : contact04@communesforestieres.org